

Saint-Félix-de-Sorgues, de la Préhistoire au Moyen Âge : occupation du territoire et pouvoir politique

Chaque année, ou presque, nos amis de Saint-Félix ont demandé que leur soit présenté un aspect de la vie du village, à diverses périodes de son histoire. C'est ainsi que se sont tenus, au fil des ans, des exposés abordant tantôt la délinquance, tantôt le bois, la fête, le protestantisme, la Révolution et bien d'autres thèmes encore. Une telle démarche ne pouvait cependant s'accomplir sans l'aide de documents exceptionnels, et parmi lesquels, en tout premier lieu, se trouvent les fonds d'archives privées Guibert-Bablet et Jugla-Ricateau. En outre, nos recherches et nos réflexions se sont trouvées considérablement enrichies des communications d'André Soutou et de Ginette Bourgeois. Nos interventions ne pouvaient toutefois se rapporter qu'à une période assez récente. Les sources les plus anciennes ne remontant guère au-delà du début du XVI^e siècle.

Bien que l'absence toute relative de documents n'ait pas permis à ce jour d'aborder l'histoire de Saint-Félix au-delà de la Réforme, d'autres sources sont heureusement venues, depuis, apporter un nouvel éclairage sur les périodes plus anciennes.

Sur la période de fondation et d'implantation du monastère, le cartulaire de l'abbaye de Sylvanès se révèle d'une richesse extraordinaire. Il permet de saisir la situation de la noblesse régionale au lendemain de la première croisade, et a été, dans ce domaine, trop peu exploité. Une relecture, plus approfondie, a donc permis de lever le voile sur un nombre important de membres de la petite noblesse locale.

La publication, par l'Institut géographique national (IGN), de photographies aériennes, a ensuite révélé l'emplacement de traces de constructions sur l'avant-causse, à proximité du cimetière wisigothique de Mascourbe.

Enfin, une vente providentielle, tenue en 2002 à l'hôtel Drouot, a permis de sauver, grâce à l'intervention des Archives nationales, la sentence arbitrale de 1410, récemment redécouverte après une disparition de plusieurs siècles⁽¹⁾.

Cette découverte est heureusement venue s'ajouter aux quelques documents disponibles pour la période médiévale. Il est désormais possible d'entreprendre un travail de synthèse sur une période jusqu'ici trop peu documentée de l'histoire de Saint-Félix, depuis ses origines jusqu'au début du XVI^e siècle.

En abordant cette étude, nous avons voulu mener une réflexion sur les racines et les origines du bourg, et la faire partager au plus grand nombre afin d'offrir une vision, quoique discutable, de l'évolution de notre modeste collectivité.

Le titre choisi pour cette synthèse se veut significatif. Il s'agit avant tout d'expliquer le plus simplement et le plus clairement possible ce qu'il nous apparaît de l'occupation du territoire et de l'exercice du pouvoir politique à Saint-Félix, sans jamais prétendre détenir la moindre certitude à ce sujet.

L'étude débute ainsi assez loin dans le temps, afin d'évoquer, bien que rapidement, ce que semble avoir été le destin de Saint-Félix avant l'Histoire. Au regard de ce qu'il apparaît du village aux premiers siècles avant notre ère, la synthèse se poursuit par une esquisse de Saint-Félix sous les dominations celtes, romaines, wisigothiques et carolingiennes. Toujours chronologiquement, les chapitres suivants sont consacrés au Saint-Félix féodal puis hospitaliers. Quelques pistes de réflexions, qui pourraient bien être menées à l'avenir, sont présentées en guise de conclusion, car bien entendu, un tel travail ne peut jamais vraiment être achevé.

SAINT-FÉLIX AVANT L'HISTOIRE

Un paléolithique incertain

Notre "retro voyage" dans le temps devrait nous conduire à évoquer la longue période du paléolithique. Pendant longtemps on a cru, à tort et contre toute logique, que celui-ci n'avait pas existé, ou du moins laissé aucune trace, dans la partie méridionale du Rouergue. Cependant, le site des Canalettes sur le versant oriental du Larzac n'est pas très éloigné de Saint-Félix et les conditions climatiques et écologiques étaient identiques. On peut admettre que les cueilleurs-chasseurs de cette phase temporelle, probablement encore des néandertaliens, ont aussi parcouru les avant-causses et occupé leurs grottes. On ne saurait toutefois parler véritablement d'occupation.

Le "mystère basque"

Bien plus tardivement, bien après l'irruption en Europe occidentale de l'*homo sapiens* ou de l'homme de Cro-Magnon, surgissent les interrogations

1. Henri Barthes a bien voulu s'intéresser au décryptage de ce précieux document et nous a aidé à l'interpréter. Sans son aide, notre étude n'eut pas été réalisable.

sur le "mystère basque" (2). Les études d'Henri Guiter ont montré la persistance, de la Gascogne au bassin méditerranéen occidental, d'oronymes et d'hydro-onymes trouvant leurs racines dans la langue basque. Les "cromagnoïdes" auraient-ils occupé les causses et les vallées aveyronnaises ?

Les constructeurs de mégalithes

Saint-Félix est à la charnière de deux cultures mégalithiques. On relève une multiplicité de dolmens sur le causse et l'avant-causse : trois se dressent à Mascourbe (3) tandis qu'à la limite du finage, se trouve celui de Caussanus. De nombreux dolmens sont encore visibles, non loin d'Hermilix. La nature funéraire de ces monuments ne fait aucun doute.

Plus mystérieuses sont les statues-menhirs groupées autour de Saint-Sernin-sur-Rance. Leur aire ne dépasse guère les terres du Rougier. Ces terrains primaires étaient recouverts de forêts et leur peuplement n'est pas aussi dense que celui des avant-causses. Dolmens et statues-menhirs sont-ils contemporains ? Les éléments de datation font défaut.

Le territoire même de Saint-Félix ne comporte pas de statues-menhirs, mais deux ont été découvertes à proximité des limites de l'ancienne communauté de Saint-Caprazy, à La Verrière et à Montagnol. Une hypothèse, mal assurée, ferait du territoire des statues-menhirs des terrains de chasse, forestiers et très peu occupés, où les occupants du plateau auraient mené des opérations ponctuelles, et auraient dressé ces monuments de pierre. Le mystère est loin d'être dissipé.

Les Ibères pasteurs et cultivateurs

La civilisation des populations ayant occupé les avant-causses est relativement bien connue. On considère que ces populations sont venues du Proche-Orient en suivant les côtes méditerranéennes. Ils ont investi peu à peu le Sud de l'Europe occidentale. Bien que restés cueilleurs occasionnels et chasseurs traditionnels, ils sont surtout pasteurs et agriculteurs, ce qui a entraîné une relative sédentarisation.

Sont-ils les constructeurs des mégalithes ? Ont-ils simplement refoulé et remplacé des populations qui les avaient avant eux édifiées ? La question ne semble pas tranchée, mais il est sûr qu'ils sont des occupants sédentaires de nos plateaux. En effet, ceux-ci étaient couverts d'une forêt primitive ouverte, se prêtant facilement tant au parcours des troupeaux qu'à des mises en culture temporaires sur des sols légers faciles à défricher. On peut les considérer comme nos ancêtres directs.

2. L'exception linguistique basque, selon Louis Charpentier, s'expliquerait par une filiation directe avec les premiers hommes modernes (L. Charpentier, *Le Mystère basque*, Paris, R. Laffont, 1975, rééd. 1999). Plus récemment, voir les actes du colloque organisé le 15 avril 2005 par l'Institut culturel basque, *Particularités génétiques des basques : applications et liens éventuels avec la langue* (en ligne, octobre 2010 : www.eke.org/fr).
3. Le pasteur Benjamin Tournier a pu recueillir, à la fin du XIX^e siècle, le mobilier déposé dans ces dolmens. Les objets découverts se trouvent aujourd'hui conservés au musée départemental de Gap et au musée d'art et d'histoire de Genève (Jean Arnal, Jean-Pierre Serres, "Idoles-enseignes et objets du Néolithique récent-final méridional", *Bulletin de la Société préhistorique française*, 1988, vol. 85, n° 2, p. 48-53).

Une occupation informelle

Si l'on connaît leurs activités d'élevage et agricoles, on ignore toutefois les conditions d'occupation de leur territoire. Ils se déplaçaient probablement en clans familiaux sur une zone mal délimitée, en poussant leurs troupeaux et en exploitant clairières et défriches. Ils disposent de terrains au grès de leur passage sans aucune notion de propriété – ce qui n'exclut pas, loin s'en faut, les conflits de voisinage parfois sanglants.

Bien que les terres de l'avant-causse paraissent avoir été assez peuplées, elles ne semblent pas avoir fait l'objet d'une véritable "appropriation", au sens moderne du terme. Quant à une éventuelle organisation politique, il est impossible qu'elle ait dépassé le stade de la tribu, regroupant par des liens peu serrés, un certain nombre de clans familiaux plus ou moins apparentés. Cette situation a pu durer des siècles, voire deux ou trois millénaires. Saint-Félix n'est pas encore entré dans l'histoire, et il le fera au prix de dominations successives.

SAINT-FÉLIX DANS LES "TEMPS OBSCURS"

Dans le courant du I^{er} millénaire avant notre ère, alors que les civilisations du Proche-Orient ou de l'Égypte se sont, depuis longtemps déjà, développées, Saint-Félix entre dans la protohistoire. La région reste dans une certaine "obscurité". Les témoignages écrits sont pratiquement inexistantes et on ne connaît la vie des habitants que par de rares écrits extérieurs. Pendant plus d'un millénaire, la région connaîtra diverses incursions. Les dominations celtes, romaines, wisigothiques et carolingiennes, pour ne considérer que les plus importantes, se succèdent. Les conditions de vie et d'occupation du sol évoluent lentement et donnent au paysage le visage que nous lui connaissons aujourd'hui.

La domination celte

"Notre pays s'appelait autrefois la Gaule et ses habitants s'appelaient les Gaulois" ont annoncé, durant des générations, les écoliers de France, voire ceux de l'ancienne Saïgon ou de Tombouctou. Notre connaissance de "nos ancêtres les Gaulois" se fondait sur les écrits d'auteurs antiques, eux-mêmes plus ou moins bien informés, et, avant tout, sur ceux de Jules César, dont la partialité n'est plus à démontrer. Notre conception et notre compréhension du monde celte ont considérablement changé au cours des deux ou trois dernières décennies et n'ont plus rien à voir avec celles des manuels d'Ernest Lavisse et des ouvrages d'Henri Martin.

Les gaulois rouergats, ceux qui ont foulé le sol de Saint-Félix, sont les Rutènes. Sans doute doivent-ils leur nom à la couleur, naturelle ou artificielle, de leur pilosité, associée à la blancheur de leur peau et au bleu de leurs yeux. La date de leur irruption ou de leur avancée dans la région est incertaine. La tendance est de la reculer dans le temps. Probablement entre le VIII^e et le V^e siècle avant J.-C., c'est-à-dire vers la fin du second âge du fer. Mineurs et métallurgistes, ils disposaient d'un armement qui a pu être un facteur de leur domination. En outre, ils maîtrisaient parfaitement la domestication du cheval – souvent

des poneys, d'après les sources archéologiques. Ils n'ont pas dû avoir de grandes difficultés pour dominer les clans informels de pasteurs-agriculteurs déjà présents dans la région.

Ils ont été les premiers à organiser politiquement en grands royaumes les territoires occupés. Le royaume rutène, jusqu'au II^e siècle avant J.-C., s'étendait sur l'actuel département de l'Aveyron et peut-être, même partiellement, sur celui du Tarn. Ils sont connus pour être les "clients" des puissants Arvernes. Ils affectionnaient l'occupation et l'aménagement de sites élevés, les *oppida*, faciles à défendre et propices à l'observation de vastes espaces. A l'échelle de barré, de Notre-Dame du Cayla. En bons cavaliers, ils aménageaient également de nombreux chemins menant à Versols, Lacalm, Mascourbe et Saint-Félix – le plus typique étant celui du *roumiatge* ou de l'*abbaïo*, qui longe la vallée du Vialache et qui mériterait sans doute d'être sauvegardé.

Nous connaissons mal l'organisation économique et sociale du monde celte et nous devons nous interroger sur le type de domination que les Rutènes ont exercé sur notre pays. Sont-ils relativement nombreux ? N'ont-ils exercé qu'un encadrement politique des populations déjà présentes ? Ils ont la réputation d'être de redoutables guerriers et ont peuplé les rangs de toutes les armées du monde antique. Ensérune aurait été un grand marché de mercenaires celtes (4). Étaient-ils arrivés en grand nombre, repoussant ou asservissant les précédents occupants ? On sait qu'ils savaient être des agriculteurs efficaces et inventifs – ils ont inventé le tonneau, et même un modèle de moissonneuse-faucheuse ! – nous pencherions, un peu arbitrairement, pour une autre hypothèse, celle de la persistance et de la lente mutation des occupants primitifs. Ce qui impliquerait la survivance du système d'occupation temporaire des parcours et des clairières cultivables, et l'absence de concept de propriété privée. Il en ira tout autrement avec la substitution de la domination celte par celle des Romains issue de la conquête des Gaules menée par les armées de Jules César entre 58 et 52 avant J.-C.

La domination romaine

Le monde celte et le monde romain n'ont pas attendu les campagnes militaires de César pour se rencontrer. La Provence (*Provincia*) était entrée dans l'orbite de Rome entre 120 et 118 avant J.-C. L'*Urbs* entretenait des relations étroites avec certains peuples celtes, tels les Éduens, qui n'hésitaient pas à faire appel militairement à elle en cas de danger. Néanmoins, les rapports entre les Rutènes et la République romaine ne furent jamais très bons.

Rome était peu intéressée par le monde celtique, bien que commerçant depuis longtemps avec lui – en particulier pour le négoce du vin que les Gaulois adoraient mais ne savaient produire – c'est surtout l'Espagne, considérée comme une sorte d'"Eldorado" âprement disputé avec Carthage que les Romains souhaitaient dominer. L'expérience de l'expédition d'Hannibal en

4. Site archéologique situé sur la commune de Nissan-lez-Ensérune (Hérault).

218 avant J.-C., à travers le couloir languedocien, révélait toute l'importance de cette région de passage. La création d'une voie de liaison terrestre avec l'Ibérie permettait d'éviter les aléas des communications maritimes. L'opération de l'aménagement de l'ancienne voie héracléenne est engagée, vers 121 avant J.-C., par Gnaeus Domitius Ahénobarbus. Encore était-il nécessaire de sécuriser cette nouvelle voie, dite "domitienne", contre les incursions des Celtes belliqueux, toujours susceptibles, depuis les balcons montagneux, de lancer d'imprévisibles expéditions. Aussi, en fondant la ville de Narbonne et la Narbonnaise, arrachées à la domination des Volques Tectosages, les Romains entreprirent de tenir à distance les inquiétants Rutènes. Pour assurer la protection de la nouvelle voie stratégique, ils élargirent leur conquête à la partie la plus méridionale du royaume rutène, pratiquement l'Albigeois. On ne sait absolument rien de cette opération, mais on peut imaginer que les Rutènes réagirent et se mobilisèrent pour défendre leur territoire, probablement sans succès. L'intervention de César, en 52 avant J.-C., relança les hostilités et conforta les Rutènes dans leur opposition latente. Ces derniers lancèrent des opérations sur la Narbonnaise, en liaison avec les Cadurques, dès les premières avancées de l'armée romaine. Les derniers soubresauts eurent lieu en pays cadurque, avec la résistance ultime de Lucter. Enfin, le royaume rutène dut fournir un contingent de douze mille archers réputés, lors de la tentative de sauver Vercingétorix à Alésia.

Au terme des combats, les Rutènes, fidèles alliés des Arvernes, n'avaient rien à espérer de la mansuétude de Jules César. Le Romain était un spoliateur implacable ; il était aussi un juriste rigoureux. Avec la perte de leur indépendance, les Celtes en général, et les Rutènes en particulier, allaient être assimilés à un univers qui leur était totalement étranger.

La région de Saint-Félix et de Saint-Caprazy est un exemple de ce qui dut se passer. Dans le cadre d'un système nouveau d'appropriation des terres, les arpenteurs romains (*agrimensores*) délimitèrent sur le sol céréalière et pastoral de l'avant-cause un vaste territoire attribué à un officier de l'armée victorieuse, un certain Cantilius – qui a laissé son nom au ravin de Cantillergues... Nous savons aussi que fut construite, à un jet de pierre de la grande doline, terrain recherché pour sa fertilité, une vaste *villa* dont on a récemment décelé l'emplacement grâce à l'examen de photographies aériennes.

Ayant ainsi confisqué les meilleures terres arables et les pâtures du plateau, les nouveaux propriétaires du sol repoussèrent à la périphérie, probablement dans le secteur des anciens communaux⁽⁵⁾, les possesseurs indivis du terroir, se réservant ainsi d'utiliser leur main-d'œuvre pour compléter le service d'un personnel servile toujours disponible. Les paysans refoulés entreprirent ou poursuivirent les défrichements pour agrandir leurs lopins, sans doute aussi l'aménagement des terrains du vallon, encore marécageux et peu exploités.

On voit donc, dès la domination romaine, se dessiner une occupation du sol plus rationnelle, plus étendue et plus intense qui perdurera sans doute tout le long du haut Moyen Âge et même au-delà avec le vaste domaine qui sera,

5. Les anciens possesseurs indivis du terroir.

sur le plateau, celui des Hospitaliers, et une constellation de manses conditionnée en grande partie par l'implantation des points d'eau. Le schéma que nous proposons pour le territoire situé au nord de la Sorgues, appelé à devenir le village de Saint-Félix, est valable pour son homologue, de superficie à peu près identique, situé au sud, et qui deviendra Saint-Caprazy. Mais les destins des deux communautés divergeront radicalement pour des raisons purement historiques.

La domination wisigothique

Aucun peuple n'a été autant que les Wisigoths maltraité par l'historiographie officielle, et ceci pour des raisons purement idéologiques tenant à leur adhésion primitive à l'arianisme. Il est indispensable de les réhabiliter. Certes les wisigoths sont des "barbares", au sens antique du terme⁽⁶⁾, il est cependant nécessaire de distinguer les peuples barbares présents aux frontières et donc au contact de l'Empire romain et les barbares d'autant plus redoutés qu'ils se trouvent éloignés du *limes*.

Les premiers, qui vivent donc au contact de la romanité, procèdent à des échanges commerciaux avec celle-ci, passent des accords avec Rome ou Byzance, alimentent en mercenaires toutes les armées du monde méditerranéen. C'est le cas des Francs, sur le Rhin et la Moselle, et plus encore celui des Wisigoths, sur le Danube.

A l'inverse, les barbares "profonds" sont des peuples nomades partis de l'Asie centrale et redoutés pour leur sauvagerie. Les plus représentatifs sont les Huns, qui enfoncent un coin dans l'Europe centrale, refoulant ou soumettant les anciens occupants sur leur passage. Entre les deux groupes existent des barbares "tampons" – Alains, Suèves, Marcomans et Vandales – contenus d'une part par les peuples riverains du *limes* mais refluant devant l'irrésistible avancée des Huns. Cette situation aboutit au III^e siècle par les "grandes invasions", précipitant le déclin de l'Empire romain.

Qu'en est-il des Wisigoths ? Ce sont des Scandinaves, les Goths, qui ont quitté leur pays vers le I^{er} siècle, en quête de terres plus clémentes. Au cours d'une longue errance de deux ou trois siècles et après avoir longé les côtes de la Baltique, les rives de la Vistule et celles du Dniestr⁽⁷⁾, ils se sont installés sur le littoral de la mer Noire, certains à l'ouest et au nord du Danube, les Wisigoths, autrement appelés les Balthes, et d'autres plus à l'est, les Ostrogoths, parfois nommés Amales.

Bien entendu, les uns et les autres se sont largement métissés avec les peuples rencontrés durant leur longue itinérance. Pour leur part, les Wisigoths ont entretenu des relations pacifiques avec l'Empire romain d'Orient, relations consacrées par des accords, *foedi*, à la fois politiques et commerciaux. Au surplus, les Wisigoths sont les seuls à être christianisés. Au cours du IV^e siècle,

6. Celui qui ne s'exprime pas dans l'une des deux grandes langues méditerranéennes, le grec ou le latin, est considéré comme "barbare".

7. Le Dniestr, ou Dnestr, est un fleuve qui trouve sa source dans les Carpates et qui traverse l'Ukraine avant de se jeter dans la mer Noire.

ils ont été convertis par Ulfila, partisan de l'arianisme⁽⁸⁾. Somme toute, ils apparaissent comme les plus civilisés des peuples "barbares".

L'incursion hunnique est à l'origine de la dégradation des relations entre Constantinople et les Wisigoths. Leur situation devenant intenable, ces derniers demandent l'autorisation de s'installer au sud du Danube. L'empereur Valens refuse. Au terme de plus de dix ans de négociations, ils passent en force. Valens est tué lors de la grande bataille d'Andrinople (378) et les Wisigoths errent plusieurs années dans la région des Balkans. Passés en Italie, ils entreront en Gaule vers 411, après de multiples péripéties, dont le sac de Rome (410).

Les Wisigoths se constituent un royaume à géométrie variable. Dans un premier temps, ils sont bien implantés en Aquitaine, entre les Pyrénées et la Loire. Plus tard, après la défaite de Vouillé face aux Francs menés par Clovis (507), ils se replient en Espagne. Ils conservent néanmoins, au nord des Pyrénées orientales, une province nommée Septimanie et occupent à peu près le territoire de l'actuelle région Languedoc-Roussillon. On connaît mal les frontières de cette province charnière, longuement disputée entre les Wisigoths et les Mérovingiens. Il s'agit d'une marche, sur laquelle la région du Rouergue méridional est susceptible de s'insérer.

Pour l'histoire officielle, le Rouergue est en totalité occupé par les Francs, qui éradiquent l'hérésie arienne. Notre petite région aurait ainsi bénéficié du ministère d'un certain saint Affrique, d'origine bourguignonne, passé par Saint-Bertrand-de-Comminges. Cette hypothèse à l'avantage de faire entrer le Sud du Rouergue dans un système hagiographique solidement structuré. Une approche plus critique se fonderait sur l'hypothèse selon laquelle le royaume wisigoth a conservé, après la bataille de Vouillé, la partie du Rouergue située au sud du Tarn. Dans ce cas, et en concordance avec l'histoire du royaume wisigoth, "Affrique" serait plutôt un Alfaric, figurant parmi les nombreux commissaires envoyés dans tout le royaume wisigoth par le roi Reccared, après le III^e concile de Tolède et l'adhésion officielle de ce dernier au catholicisme, en 589. Les noms de saints espagnols ou aquitains sont nombreux dans la région : Félix de Gérone, Vincent de Valence, Eulalie de Barcelone et Caprais d'Agen. S'expliqueraient aussi les patronymes d'origine gothique : Gouzes (*Gocinos*), Alric (*Alaric*), Amalric (*Amalaric*), Affrique (*Alfaric*) et Ricard (*Reccared*). Enfin l'archéologie met au jour un mobilier de faciès wisigothique.

La domination wisigothe de notre région aurait ainsi duré près de trois siècles, prolongeant la civilisation et la culture romaines, durant cette période que l'on appelle aujourd'hui l'Antiquité tardive. Cette domination prend fin avec le séisme qu'a constitué l'irruption des Arabes au nord des Pyrénées, en 719.

La présence des Wisigoths à Saint-Félix est une certitude et une exemplarité. Le cimetière dit "barbare" a révélé quelques objets typiques de la civilisation wisigothique, et permet une datation approximative de la fin du VII^e siècle. Son implantation, très classique, à proximité et même en bordure de la *villa*

8. Arius, prêtre alexandrin (ca. 256-336), et ses disciples, tel Ulfila, nient la divinité de Jésus qu'ils considèrent comme un homme qui n'est pas consubstantiel à Dieu.

gallo-romaine traduit une continuité d'occupation de ce lieu jusqu'à une période assez avancée. Le même schéma d'occupation et certainement de domination se retrouve sur d'autres sites de la région.

La domination carolingienne

L'irruption des Arabes en terre espagnole a anéanti en quelques années le royaume wisigoth, mais en Occitanie, et plus spécialement en Septimanie, leur domination ne s'est pas substituée à celle des Goths.

La présence arabe au nord des Pyrénées a un caractère très particulier. Ces derniers débouchent en 719 en Septimanie, devenue refuge de l'aristocratie wisigothe ayant échappée à la défaite ou ayant choisi de fuir l'Espagne, avec le projet, non pas de subjuguier et de dominer un nouveau pays, mais de lancer de fructueuses razzias sur l'étendue du royaume mérovingien. Les Arabes s'installent donc à Narbonne qui sert de base à leurs futures expéditions. Celles-ci se déroulent sur deux principaux axes : dans la vallée du Rhône, jusqu'aux environs d'Autun, et en Aquitaine, jusqu'au voisinage de la Loire. Sur tous ces territoires, les chevauchées de leur cavalerie légère et mobile sont faciles, et les riches plaines ou vallées qu'ils traversent comportent nombre d'opulentes abbayes. Bien entendu, les Arabes établissent quelques garnisons stratégiques, pour assurer leur logistique, mais n'occupent pas véritablement le pays.

Au demeurant, leurs relations avec la population s'apaisent et se normalisent. En Septimanie, les vrais prédateurs sont plutôt les Francs, qui mettent le pays à feu et à sang lorsqu'ils se lancent à la poursuite des Arabes. Narbonne ne sera occupée par les Francs qu'en 759, à la suite de longues négociations avec la population qui finira par trahir et livrer la garnison arabe. Malgré l'existence du site de Roquemaure, dans la moyenne vallée de la Sorgues, il est peu probable que les Arabes se soient souvent engagés dans les fonds des vallées de la région.

Pendant, la conquête arabe et la destruction du royaume wisigoth ont sans doute créé un effet d'aubaine pour les Carolingiens, qui n'avaient jamais pu s'implanter sur le littoral méditerranéen. Contenir la poussée arabe est pour eux l'occasion d'occuper définitivement la Septimanie, qui servira plus tard de base-arrière à la Reconquête.

Charlemagne prend une dimension légendaire dans cette opération. En réalité, il connaît et comprend très mal le monde méditerranéen. Il s'engage dans le siège, mal préparé, de Saragosse qu'il doit abandonner et qui provoque, à Roncevaux, la perte d'une notable partie de son armée. C'est surtout son fils, Louis le Pieux, ancien roi d'Aquitaine et élevé en terre méridionale, qui a été le véritable acteur de la résistance à la poussée arabe.

Les Carolingiens héritent de la difficile mission d'assurer l'intégration des derniers membres de la noblesse wisigothe au sein de leur propre aristocratie. L'influence wisigothique est toutefois très importante à la cour d'Aix-la-Chapelle, notamment sur le plan religieux. Saint Benoît d'Aniane, grand

réformateur du monachisme carolingien, s'appelait en réalité Witiza et était un authentique Wisigoth.

L'assimilation de la Septimanie et du Rouergue permet à la population de pouvoir bénéficier de la renaissance carolingienne. Charlemagne aspire à retrouver l'organisation de l'Empire romain pour son vaste royaume. Il ranime et renouvelle les structures politiques et administratives du territoire. Il crée un réseau de fonctionnaires révocables et contrôlés par les fameux *missi dominici*. Il fait en quelque sorte sortir son royaume des "temps obscurs". Bien que les textes restent rares, au moins dans notre région, durant l'époque carolingienne, ils vont se multiplier et apporter quelques lueurs sur l'organisation de notre modeste terroir. L'ensemble du territoire est divisé en *pagi*, dont les délimitations sont celles de l'administration romaine. Le *pagus rutenensis*, antique Ségodunum, ancien royaume des Rutènes, s'apparente, dans ses limites, à la région du Rouergue. À la base, le territoire est divisé en vigueries, parfois regroupées en *ministerium*, ou, au contraire, subdivisées en "centaines". Celle dont relève le futur Saint-Félix est la viguerie de Firmiac, entourée par celles de Tauran (plateau de Taulan), de Saint-Martin-de-Canals, de Camarès et de Saint-Affrique. Elle occupe donc la moyenne vallée de la Sorgues où se trouvait son chef-lieu, Firmiac, qui n'a pu être localisé. Une hypothèse envisage que ce chef-lieu soit l'antique éperon barré de Notre-Dame-du-Cayla, dont le rôle militaire est avéré sous le bas-Empire. Le site commandait la vallée, jouxtait l'avant-causse et convenait donc pour être le siège du pouvoir administratif. Mais il existe aussi un tènement appelé "Le Cayla" en bordure de Saint-Jean-d'Alcas. L'occupation du site de Notre-Dame-du-Cayla a néanmoins cessé assez rapidement, et le chef-lieu, deux siècles plus tard, semble avoir été transféré de l'autre côté de la Sorgues, à Saint-Caprazy, qui pourrait donc postuler à l'attribution du nom de Firmiac. Mais le toponyme, lié à un saint espagnol, est chronologiquement antérieur. Nous devons donc nous résoudre à renoncer à localiser Firmiac. La grande *villa* gallo-romaine du plateau de Mascourbe pourrait également être retenue.

Autre inconnue : l'étendue de la viguerie de Firmiac. Elle correspondait à celle d'un canton, mais on ne sait si elle englobait le terroir de Versols, ni jusqu'où elle s'étendait. Au XVIII^e siècle, la mesure volumétrique de Saint-Félix était identique à celle de Montpaon. Ce n'est peut-être pas une simple coïncidence, et cette similitude s'accorderait avec l'appartenance à une même viguerie.

L'organisation politique carolingienne était fondée sur un réseau de fonctionnaires royaux dépendant étroitement du pouvoir central. Le *pagus rutenensis* avait donc à sa tête un comte désigné par le pouvoir, ayant autorité sur des vicomtes chargés de la direction de divers secteurs. Pareillement, chaque viguerie avait à sa tête un viguier aux fonctions multiples (administration, police, fiscalité, justice, etc.), lui-même nommé par l'instance politique dont il relevait. Bien entendu, nous ignorons tout de ces fonctionnaires locaux.

Bien que la domination carolingienne mette un terme à la période des temps obscurs, il faudra attendre quelques siècles pour que Saint-Félix et sa viguerie entrent véritablement dans l'Histoire.

SAINT-FÉLIX DANS LA FÉODALITÉ

L'histoire de Saint-Félix ne commence véritablement qu'au début du XII^e siècle, entre la première et la deuxième Croisade. La première mention de Saint-Félix nous est donnée par le cartulaire de l'abbaye de Sylvanès, documentation irremplaçable sur les comportements des hobereaux de l'époque. Cette source de renseignements a ses limites. Elle concerne essentiellement les petits nobles de la région. Elle est constituée de textes stéréotypés qu'il convient de lire entre les lignes. Elle nous informe peu sur les modes de vie et les conditions d'existence des personnages concernés mais elle permet de répertorier et de suivre dans le temps une quarantaine d'individus, d'hommes et de femmes, et de repérer leurs liens de parenté. Ils apparaissent à titre de témoins, mais aussi de donateurs (16 donations importantes), ce qui permet de considérer qu'ils ont joué un rôle capital dans l'implantation des cisterciens à Sylvanès.

Avant d'analyser la politique générale des cisterciens et le rôle essentiel qu'ils ont joué dans notre région, penchons-nous sur la noblesse de l'époque.

Une noblesse hiérarchisée

Au début du XII^e siècle, une classe sociale apparaît, à la fois hiérarchisée et autonome, du fait du relâchement du pouvoir central, depuis l'effacement du pouvoir carolingien. On peut distinguer trois niveaux dans l'aristocratie. Au niveau le plus élevé figurent des personnages de haut lignage, apparentés ou familiers du pouvoir royal. En Rouergue, ce sont les comtes, mais aussi les vicomtes puissants, tels ceux de Millau. A Saint-Félix, il s'agit des Trencavel, présents par ailleurs entre Albi et Nîmes. Au niveau régional figurent les "barons" (bien que le terme ne soit alors pas encore d'usage), soit les seigneurs du Pont et de Caylus pour la localité saintfélicienne. Enfin, au niveau le plus bas, de petits seigneurs locaux, multipliant les alliances, témoignent de l'ancienneté d'un long processus de successions et de partages puisqu'ils présentent une variété importante de titres de propriété (alleus, fiefs, bénéfices, etc.).

Une origine incertaine

L'origine de ces petits nobles est mal connue. Il est peu probable qu'ils soient les descendants de fonctionnaires carolingiens et d'anciens titulaires de vigueries devenues héréditaires. Il s'agit sans doute, plus simplement, de notables émergents, alleutiers riches ou enrichis, possessionnés, titulaires de petits fiefs, et ayant atteint la capacité de vivre "noblement", c'est-à-dire dégagés de toute obligation de travailler et enfin, disposant de ressources compatibles avec l'acquisition d'un équipement militaire, cheval et armement (casque, épée, lance, cuirasse bardée de fer, ou à défaut, cotte de maille à un prix plus élevé). En l'absence d'un pouvoir central, fort, ces seigneurs ont proposé, ou imposé, leurs concours militaires à la population des manges, moyennant compensation par redevances et services qui seront l'origine des droits féodaux.

Des conditions de vie modestes

Les conditions d'existence de ces nobles étaient-elles si différentes de

celles de la population ? Malgré les revenus directs de leurs biens propres (alleus, fiefs ou bénéfices), redevances en nature, prestations en corvées, etc. ou encore leurs activités, la chasse et la guerre, leur destinée est médiocre. Les aînés ont pour vocation de maintenir un patrimoine toujours menacé par les parages ; ou de devenir, en qualité de militaires professionnels, soit des mercenaires, soit des *miles castri*, chevaliers de châteaux. Mais seuls des seigneurs comme ceux du Pont ou de Caylus sont entourés d'une petite cour.

L'historiographie a retenu, concernant ces guerriers professionnels, des guerres féodales ayant entretenu violence et insécurité. Elles ont certainement existé sans avoir toutefois la prévalence qu'on leur attribue. Ce n'est pas localement que ces *milites* trouvaient prioritairement à s'employer, mais sur des fronts extérieurs. Les chevaliers désœuvrés n'ont pas attendu le lancement de la première croisade pour exercer leurs talents militaires. L'infidèle se trouvait depuis trois siècles au pied des Pyrénées et les cadets des familles nobles ont certainement pris une large part à la Reconquête espagnole, qui a retenu les efforts de la noblesse occitane et devait recruter largement. Bien entendu, le lancement de la croisade leur a offert un nouveau champ d'activité, et leur a ouvert l'aventure orientale. Tous ces nobles n'étaient cependant pas des guerriers, et certains d'entre eux avaient une destinée religieuse, s'engageant dans les ordres monastiques ou dans le cadre du clergé séculier. Nous retrouverons tous ces cas de figure en examinant la destinée de nos nobles locaux.

La politique socio-économique des cisterciens

Le grand événement de notre région, au début du XII^e siècle, est l'implantation des cisterciens sur le site de Sylvanès. Il a bouleversé la destinée de l'aristocratie locale. Comme l'ont écrit Ginette Bourgeois et Alain Douzou, le développement rapide de l'abbaye de Cîteaux est "une aventure spirituelle"⁽⁹⁾. Mais son impact va bien au-delà : il est aussi une grande opération économique et sociale, et c'est ce qui le distingue des autres ordres contemporains. Les grandmontains font, en matière d'austérité, une surenchère qui les conduira rapidement à leur perte. A l'inverse, les prémontrés – qui adoptent la règle de saint Augustin, moins contraignante que celle de saint Benoît – restent plus ouverts au monde séculier. Les cisterciens occupent une place intermédiaire, plus équilibrée, et sont surtout dominés par un orateur prodigieux, Bernard de Clairvaux. Saint Bernard est obsédé par le sort des lieux saints. Il a probablement inspiré la règle des templiers, et fait mener à son ordre une politique visant à préparer et organiser la seconde croisade. Il ne se contente pas de porter la bonne parole et de faire du prosélytisme en faveur du soutien aux royaumes francs de Terre Sainte, toujours menacés par les musulmans. Il s'efforce d'organiser le financement des candidats au passage en Moyen-Orient, essentiellement les nobles désargentés aspirant à se croiser, sans pourtant en avoir les moyens. Chacun doit s'organiser pour financer son départ. La traversée de la Méditerranée coûte entre 40 et 50 sols ; un bon cheval et un

9. Ginette Bourgeois, Alain Douzou, *Une aventure spirituelle dans le Rouergue méridional au Moyen Âge : ermites et cisterciens à Sylvanès (1120-1477)*, Paris, Editions du Cerf, 1999.

équipement moyen, presque le double. Les cisterciens vont donc permettre aux féodaux de réaliser leur vœu en finançant leurs projets.

Le dispositif financier mis en place par les cisterciens est subtil et efficace. Il repose sur un échange entre donation et charité, selon lequel le candidat au départ fait une donation au monastère d'un bien foncier, alleu ou fief, ou de droits féodaux divers. En contrepartie, l'abbaye lui concède une "charité" d'une valeur proportionnelle à celle du don. Le plus souvent, il s'agit d'une somme en numéraire pouvant aller de 10 à 500 sols, dans le cas des seigneurs de Saint-Caprazy et de Saint-Félix, voire plus encore. On peut considérer qu'il s'agit d'une vente déguisée, surtout si le postulant au départ, parfois accompagné de son épouse ou de sa famille, a l'intention d'émigrer sans retour. Mais ce n'est pas toujours le cas, certains croisés revenant au bout de quelques années. Il existe là une certaine ambiguïté entre les contractants.

Lorsqu'il s'agit d'une donation, l'abbaye intègre le bien aliéné dans son temporel, sous-estimant peut-être les chances de retour. Par contre, le donateur a le sentiment d'avoir simplement laissé un gage qu'il retrouvera, contre remboursement, après son retour. Ceci se produit parfois, après réclamation de l'intéressé. Autre cas de figure : ne voyant pas revenir son parent, un proche du donateur revendique le bien dont il aurait dû hériter. Les litiges ne sont pas exceptionnels, mais les cisterciens, s'appuyant sur la notion de donation définitive de la transaction, se dessaisissent rarement du bien donné. Ils privilégient la négociation et consentent un versement complémentaire au donateur ou à ses ayant-droits. Les comportements des seigneurs de Saint-Félix illustrent toutes ces procédures.

Prosopographie des seigneurs de Saint-Félix

Les études sur l'histoire de Sylvanès ont surtout retenu l'intervention du seigneur Arnaud du Pont dans l'implantation de l'abbaye, en mésestimant sans doute celle des petits nobles locaux qui faisaient figure de vassaux et sur laquelle ils avaient toutefois une grande influence. Il s'agit précisément de nos seigneurs de Saint-Caprazy et de Saint-Félix, largement possessionnés sur tout le pourtour de la Loubière.

Trois grandes familles émergent dans l'ensemble du cartulaire de l'abbaye de Sylvanès : les Saint-Caprazy, les Saint-Félix et les Porcel. Ils dominent manifestement tout le secteur géographique et apparaissent dans 15 % environ des actes du cartulaire (79 mentions sur un total de 524) : ils procèdent à seize donations ou ventes, et sont très souvent appelés comme témoins. Ces seize donations représentent 1 300 sols melgoriens de "charité" reçus de l'abbaye, soit une moyenne de 80 sols par transaction. Le premier acte concerne une donation d'une appendarie (terre nouvellement défrichée) de Bernard de Saint-Félix et de sa mère Guillemette. La date est précoce : 1136⁽¹⁰⁾. La donation d'une appendarie à Gailhac donne lieu à un versement d'une charité de 20 sols melgoriens. Parmi les témoins figurent deux membres de la famille des Saint-

10. En 1136, Pons de Leras et ses compagnons sortent à peine de la phase d'érémisme et Arnaud du Pont s'efforce de les garder sur ses terres.

Caprazy, Guillaume-Raymond et Roland, ainsi que Guillaume de Fraissinet, venant du manse du plateau de Mascourbe. Guillaume-Raymond figure en tête de la liste des témoins, et ceci n'est sans doute pas fortuit. Nous le trouvons souvent et le considérons comme un *cap d'ostal*.

Le second de nos seize actes intervient quatre ans plus tard, en 1140. Il s'agit d'une donation collective, d'une importance capitale pour les moines car certains des biens sont sur le site même de l'abbaye, en pleine édification : Salelle, le Théron ainsi qu'une appendarie à Gailhac. La valeur du bien doit être conséquente, puisque la "charité" est de 70 sols melgoriens. Mais l'un des intérêts de cet acte est de nous donner la composition de la famille donatrice : les frères Bernard-Raymond de Saint-Caprazy et Raymond de Saint-Félix, leur mère Béragère, leurs sœurs Raymonde et Alemane, et même leur cousin, Gagon de Vendeloves. Cette charte confirme l'étroite parenté des branches de Saint-Caprazy et Saint-Félix. En outre, figurent parmi les cinq témoins, Raymond Porcel et les trois frères : Bernard-Begon, Gaubert et Augier, dits dans ce cas, de Brusque, mais le plus souvent, de Saint-Caprazy. Nous en ferions volontiers des chevaliers du château de Brusque, qui dépendait des Trencavel.

En 1144, une nouvelle vente-donation est conclue. Bernard de Saint-Félix, contre une "charité" de 30 sols, vend et donne ce qu'il a au manse d'Ambaz, soit le quart d'une "quarte" (redevance). Nous retrouvons les trois frères Bernard-Begon, Gaubert et Augier, maintenant devenus "de Saint-Caprazy". En outre, Bernard-Begon et Augier se portent caution de la transaction ; le premier, probablement l'aîné, est alors marié à Maralde, dont il a un fils, Begon. Tout ce petit monde appartient à la même famille, qui cautionne la transaction.

La quatrième charte nous introduit au sein de la famille des Porcel, originaires du causse d'Hermilix, du manse Porcellenc. Elle est, à plusieurs titres, une des plus importantes et des plus émouvantes. Nous sommes en 1150, au lendemain de la seconde croisade et trois ans avant le décès de saint Bernard. L'abbaye est sous l'abbatit de Guiraud. Il s'agit d'une grande cérémonie, puisqu'au premier rang des témoins figurent Arnaud du Pont, le seigneur dominant, et ses fils. Déodat Porcel et son épouse, avec le conseil et l'accord de leurs cinq enfants – Guillaume, Raymond et Guiraud, ainsi que Sibile et Guilhemette – vont faire une donation à l'abbé Guiraud : quatre manses sur le terroir de Cantaloup. Il s'agit d'une donation importante, puisqu'elle donne lieu à une compensation de 300 sols melgoriens, soit une véritable dépossession des donateurs. Déodat et Aiceline, parents de cinq enfants, ne doivent pas être très jeunes. Sans doute donnent-ils leurs biens en vue d'une émigration – peut-être en Terre Sainte – mais ils se préoccupent du sort de leurs fils. Une des clauses de la donation prévoit la réception d'un des fils au monastère, lorsqu'il aura au moins atteint l'âge de seize ans et s'il le souhaite. Jusque-là, il devra être nourri et instruit par ses parents. Cette disposition révèle les liens étroits entre les familles aristocrates locales et l'abbaye.

Cette charte est complétée quelques années plus tard (1153). La mère d'Aiceline, Rixende, avec son gendre et ses quatre petits enfants (Guilhemette

a alors disparu) font donation du manse de la Cadenède, et d'un droit de pacage sur les terres de la Loubière de la donatrice. Le tout donne lieu à un nouveau versement de 120 sols.

Nous n'en avons cependant pas terminé avec cette importante transaction. En 1167, soit quatorze ans plus tard, intervient une nouvelle transaction entre l'abbé Pons, successeur de Guiraud, et la famille Porcel, réduite au couple Déodat et Aiceline et à deux de leurs fils, Raymond et Guiraud. Cet acte est une renonciation à toutes récriminations à l'encontre du monastère, concernant les droits et possessions sur Canteloup et la Cadenède, biens cédés en 1150 et 1153. Que s'est-il passé entre ces dates et 1167 ? La présence de Déodat pendant cet intervalle est prouvée par le cartulaire, mais qu'en est-il de ses fils ? Les moines ont-ils négligé de remplir certaines clauses de la donation, en particulier pour l'admission d'un fils Porcel au monastère ? Nous l'ignorons, mais nous pensons que la renonciation de 1167 a été monnayée.

Revenons à notre série d'actes concernant les familles locales. Un important personnage de la famille Saint-Caprazy, Guillaume-Raymond⁽¹¹⁾, procède, en 1155, à une donation (10 sols seulement de "charité"), pour "toute la dîme du manse de Landes qui s'appelle Nogarède". Une nouvelle donation, en 1159, toujours concernant la dîme de Landes évoque une réclamation des dîmes et d'autres droits sur diverses parcelles ; réclamation pour laquelle les moines consentent une "charité" de 50 sols. Guillaume-Raymond et son épouse Aigeline participent à l'opération. Le couple semble procédurier, puisqu'en 1168, ils sont encore en opposition avec l'abbaye au sujet du manse de Godabertie. Ils parviennent à un accord, mais dans des conditions qui nous échappent. Ce n'est cependant pas par ses propres donations et ses différends avec les moines que Guillaume-Raymond nous intéresse. Il est, pendant une trentaine d'années, fortement présent dans les procédures de donations des membres de sa famille, le plus souvent à titre de témoin et apparemment de tuteur. Il fait figure de chef de famille, de *cap d'ostal*. Il est notamment proche, soit comme beau-père ou comme beau-frère, d'une femme, Raymonde, paraissant jouer un rôle important dans la famille Saint-Caprazy. Elle est fille d'un riche bourgeois, Pierre Assailit, et entre dans la famille en épousant un membre de celle-ci, dont nous ignorons l'identité. Elle lui donnera trois enfants, Raymond, Bernard et Bernarde, avant qu'il ne décède. On mariera alors la jeune veuve à un certain Bernard-Roger, qui a lui-même deux fils, Bernard et Guifred. Les problèmes de familles recomposées ne datent pas d'aujourd'hui, et Bernard-Roger semble bien intégré dans la famille Saint-Caprazy. Raymonde est le personnage central de la famille. Sans doute a-t-elle apporté l'essentiel des biens faisant l'objet des donations entre 1152 et 1164, époque où fleurissent les revendications envers les moines. Cependant elle est toujours étroitement entourée de son beau-père (ou beau-frère) Guillaume-Raymond et de son second époux. En début de période elle est tutrice de ses fils.

11. Guillaume-Raymond, ou peut-être son père, figure déjà dans une donation de 1136, à titre de premier témoin.

L'acte essentiel auquel préside Raymonde, associée en l'occurrence à toute sa maisonnée, *filhastres* compris, est la donation en 1157 de "tout ce qu'ils ont et doivent avoir sur le territoire appelé Cabrias". Pour cette opération, les moines déboursent la somme de 550 sols. Ce territoire leur est en effet très précieux car il leur permet de compléter leur emprise sur le ravin du ruisseau de Cabrias et de joindre ainsi leurs possessions de la vallée du Grauzou, à l'ouest de l'abbaye. En plus de cette véritable dépossession d'une partie de leur patrimoine, Raymonde, ses enfants et son époux complèteront les donations sur le secteur, peut-être non sans difficultés puisqu'en 1167 les fils de Raymonde, Raymond (alors marié à Ermengarde) et son frère, Bernard, négocient une renonciation contre 40 sols de "charité".

Pour terminer cette galerie de portraits, il convient d'évoquer un personnage au destin assez différent de celui des autres membres de la famille : Guillaume de Saint-Félix. Il apparaît plus de dix fois dans le cartulaire, souvent pour des actes importants, soit comme témoin, soit même comme scripteur. Il est, en effet, au moins à partir de 1153, moine à Sylvanès, et ne s'est donc pas consacré à une carrière militaire. Nous n'avons pu situer Guillaume sur nos grilles généalogiques. Sans doute était-il un cadet de famille voué à la cléricature. Il est par contre évident qu'il fait une longue et solide carrière comme moine à Sylvanès. Sa qualification et ses fonctions ne sont jamais indiquées, mais elles excèdent celles d'un simple cellérier ou économe. Il accompagne régulièrement son prieur, le dynamique abbé Guiraud, mais aussi son successeur l'abbé Pons. Il est présent et cité parmi les moines lors de la solennelle confirmation de ses dons à Sylvanès par Bertrand du Pont et sa famille en 1153. Il est surtout, en 1154, aux côtés de son abbé lors des délicates négociations sur la répartition des dîmes entre les cisterciens de Sylvanès et les hospitaliers de Prugnes. Il est également présent aux côtés de l'abbé Guiraud lors de l'opération de bornage, toujours délicate, de la terre de Margnès. Mais Guillaume participe à des déplacements plus lointains, et à des opérations plus complexes. Il accompagne le nouvel abbé Pons, à Montpellier, lors de la donation, par Atbrand et son épouse Guilhemette, d'une maison dans la cité des Guilhem, donation aux cisterciens qui passe par l'abbé de Valmagne.

En 1168, Bertrand du Pont confirme la totalité des donations faites au monastère par l'ensemble de ses ascendants. Cette cérémonie, d'une grande solennité, donne lieu à la rédaction d'une longue charte énumérative. L'abbé Pons est absent, mais représenté par Guillaume de Saint-Félix, "[par] la main de qui l'acte est fait". La dernière mention de Guillaume de Saint-Félix date de 1183. Il figure, à titre de témoin, dans la renonciation de Raymond Guibert et sa parentèle à propos du territoire de Promillac. C'est là le terme d'une brillante et longue carrière d'une trentaine d'années au service du monastère de Sylvanès, où il a connu et servi quatre abbés : Guiraud, Pons, Raymond et Bernard.

Nous n'avons retenu, pour illustrer la description des comportements des seigneurs de Saint-Félix au XII^e siècle, que quelques situations manifestement représentatives. Nous aurions pu multiplier les cas de figure.

On est frappé par la rapidité avec laquelle les cisterciens de Sylvanès parviennent à constituer leur temporel, mais aussi par l'habileté et la subtilité de leurs méthodes. Ils savent patienter, négocier, composer pour arrondir leur domaine. L'on n'est pas moins surpris par la facilité avec laquelle les nobles acceptent de se dessaisir de ce qui assurait leurs besoins, des biens et des droits multiples et épars. Avant l'installation des moines, sans doute vivaient-ils modestement, en autosuffisance, sur leurs alleux ou sur leurs fiefs. L'arrivée des moines a sans doute bouleversé leur quotidien et en particulier favorisé l'usage du numéraire qui leur permet sans doute de s'équiper et de se mobiliser. En contrepartie, l'étendue de leurs seigneuries fond en quelques décennies. L'enthousiasme de cette noblesse locale pour l'ordre de Cîteaux est évident. Les seigneurs intègrent largement la structure monastique, comme moines de chœur, avec parfois un certain succès comme Guillaume de Saint-Félix ; parfois, quand ils sont de condition plus modeste, au titre de moines convers.

En fin de période, on décèle peu à peu des signes de désaffection. La fréquence des accords de renonciation et les réclamations de restitution de biens se multiplient. On devine la désillusion des donateurs. Il est vrai que la seconde croisade est un échec, qui n'arrête pas le déclin des royaumes latins de Terre Sainte. Les chevaliers n'ont pas trouvé au Moyen-Orient les possibilités d'installation définitive dont ils rêvaient. A leur retour, ils constatent qu'ils ont trop facilement aliéné leurs biens et leurs ressources, même s'ils ont obtenu des moines des compléments d'indemnisation. Le charme est rompu. Les seigneurs se tournent vers d'autres structures répondant mieux à leurs préoccupations, à leurs intentions et à leurs capacités, à savoir les ordres militaires, templiers et surtout hospitaliers. A Saint-Félix, ces derniers s'imposent, pendant que se dissout et se disperse le réseau serré des trois familles Saint-Caprazy, Saint-Félix et Porcel. L'évolution du destin des trois frères Bernard-Begon, Augier et Gaubert de Saint-Caprazy nous servira de transition entre le vieil ordre féodal et rural, et un puissant ordre religieux et militaire.

SAINT-FÉLIX DANS LA MOUVANCE HOSPITALIÈRE

Presque autant que l'installation des cisterciens dans la vallée du Cabot, celle des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem dans la vallée de la Sorgues est un événement majeur. Nous avons volontairement omis d'évoquer, dans l'étude des seigneurs de Saint-Félix, la destinée des trois inséparables frères Bernard-Begon, Augier et Gaubert, afin de ne pas trop alourdir notre galerie de portraits. Ils sont dits "de Brusque" ou "de Saint-Caprazy"⁽¹²⁾. À une date non précisée, probablement autour de 1140, ils procèdent à une donation collective d'un bien qu'ils possèdent "devant Salelle", c'est-à-dire sur le site même où sont en train d'être édifiées l'abbaye et ses annexes. Bernard-Begon est alors marié à Maralda, et ils ont déjà deux enfants : Raymond et Begon. Si le nom de Bernard-Begon disparaît⁽¹³⁾, les noms de Gaubert et d'Augier reviennent

12. Ils apparaissent régulièrement dans les sources entre 1140 et 1167. Bernard-Begon est toujours cité en premier et serait probablement l'aîné. Gaubert est peut-être né ensuite, avant Augier. Il ne serait, dans tous les cas, question de certitudes et l'ordre de naissance des trois frères demeure inconnu.

13. Sans doute est-il allé occuper le château de Brusque, possession stratégique des Trencavel, en tant que gouverneur ou chevalier du lieu.

régulièrement dans les actes du cartulaire et Gaubert de Saint-Crapazy est sans doute celui qui, des deux, nous intéresse le plus.

Un transfert de confiance

Comme nous l'avons constaté, les seigneurs de Saint-Félix semblent se détacher des cisterciens après la seconde croisade (1144-1148). Des récriminations, apaisées en partie par des indemnités, se multiplient. Malgré tout le dynamisme et tout le pouvoir de conviction de saint Bernard, qui meurt en 1153, la deuxième croisade a été un échec. Le système de financement mis en place par les cisterciens n'a pas répondu aux espoirs des seigneurs qui ont peut-être le sentiment de s'être fait dépouiller de leurs biens et de leurs ressources au bénéfice de l'abbaye. Leur foi et leur sincérité restent intactes, mais la formule de l'intervention individuelle a échoué. Ils s'interrogent sur de nouvelles formes, plus efficaces, d'intégration dans la défense des lieux saints, et vont se tourner vers de nouveaux ordres religieux qui semblent mieux répondre à leurs aspirations : les ordres templiers et hospitaliers.

La règle des templiers est largement inspirée de celle de saint Bernard mais les hospitaliers existaient antérieurement à la première croisade. Leurs vocations initiales les différencient également. Les hospitaliers, comme leur nom l'indique, ont été créés par une communauté amalfitaine pour accueillir et soigner les pèlerins arrivant à Jérusalem. Lors de la prise sanglante de Jérusalem par les Croisés, le 15 juillet 1099, le recteur de cette modeste communauté est un certain Gérard de Martigues, que les croisés découvrent emprisonné dans la ville soumise au massacre. L'ordre des hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem est officiellement consacré par bulle pontificale en 1113. Celle-ci constitue plutôt une confirmation du rôle de protection, de soin et d'accueil mais n'évoque pas spécialement la vocation militaire qui se développera ultérieurement. Il en va tout autrement pour l'ordre du Temple qui est, dès l'origine, une structure vouée à la guerre.

En schématisant, on peut considérer que les hospitaliers ont d'abord la mission d'organiser les voies de communication conduisant en Terre Sainte, et s'efforcent de constituer un solide réseau de maisons permettant l'acheminement des pèlerins et de tous ceux voulant rejoindre les lieux saints. Pour entretenir ces maisons, ils s'efforcent de se constituer un temporel assurant les ressources nécessaires à l'entretien et au fonctionnement de leurs établissements. Ils multiplient la création de maisons et pratiquent le faire-valoir direct, avec des frères, des donats, des serfs ou des ouvriers salariés. Ils sont fortement présents sur le terrain, et sont très proches de la population. Un seigneur intégrant l'ordre peut rester à proximité de son château, de son domaine ou de son manse. Et c'est précisément le cas de Gaubert de Saint-Caprazy.

L'ordre templier, dont les membres sont baptisés "Les Pauvres Chevaliers du Christ" ne voit le jour qu'en 1118, et est confié à Hugues de Payens. Sa vocation est d'emblée essentiellement militaire. Les chevaliers doivent défendre et surveiller les routes des jeunes royaumes créés au Moyen-Orient par les croisés, et restent des militaires. Bien qu'ils soient bien implantés en

Rouergue, en particulier à Sainte-Eulalie-du-Larzac, nous ne suivrons pas leur évolution et leur tragique destinée.

Revenons plutôt à Gaubert de Saint-Caprazy. Il n'est pas le premier à entrer dans l'ordre des hospitaliers puisqu'il n'apparaît, comme précepteur, qu'en 1154, alors que Raymond Porcel est cité en 1149. Gaubert appartient peut-être déjà à l'ordre, puisque, lors des tractations menées en 1154 par Guillaume de Saint-Caprazy, au nom de l'abbé de Sylvanès, avec les hospitaliers de Prugnes, un certain Gaubert figure dans la liste des témoins. Un transfert d'une maison à une autre n'est pas impossible. Toujours est-il que Gaubert de Saint-Caprazy est à la tête de la maison des hospitaliers de Saint-Félix, citée en 1154 et en 1159, donc à une date très précoce. Sans doute est-ce lui qui apporte à l'ordre son patrimoine, les terres nobles du plateau de Mascourbe, qui resteront en sa possession jusqu'à la Révolution.

Un siècle de regroupement du temporel

L'acte constitutif de la commanderie de Saint-Félix n'a pas été conservé, mais a dû intervenir avant 1150. Nous ignorons quels ont été les premiers pas de la nouvelle maison, sans doute modestes si son seul patrimoine était le vieux domaine carolingien (ou gallo-romain) de l'avant-causse. La simple maison des origines va pourtant devenir une commanderie importante, sinon riche et même assez convoitée. Saint-Félix a, grâce aux hospitaliers, rapidement supplanté sa voisine, Saint-Caprazy, anémiée par les multiples donations faites aux cisterciens et par la dispersion de ses familles dominantes. Le pouvoir politique change une nouvelle fois de rive, et passe au nord de la Sorgues. Mais surtout les nouveaux maîtres du territoire vont s'avérer de remarquables administrateurs et organisateurs du territoire. Nous reviendrons sur leurs activités ultérieurement, mais dans une première phase il était essentiel de conforter l'établissement, pour faire d'une simple maison le siège d'une véritable commanderie. Ce regroupement du temporel va durer près d'un siècle. Une première donation importante, qui double le territoire dominé, est celle de Pierre de Caylus, qui apporte, dès 1182, le domaine de Moussac, sur le terroir de Lauras. L'avantage de cette acquisition est que Moussac est très proche de Saint-Félix, ce qui n'est pas négligeable à une époque où les hospitaliers pratiquent le faire-valoir direct.

En 1203, Bernard Barnié, abbé de Joncels, vend à Bringuier de Campagnol, commandeur de Saint-Félix, contre 110 sols melgoriens, tous les droits que son monastère avait à Prugnes. Cette acquisition permet aux hospitaliers de s'implanter dans le rougier, région qui leur est familière puisqu'ils en sont en partie originaires, et où Gaubert de Saint-Caprazy a peut-être fait ses premières armes lors de son engagement dans l'ordre.

Dans les années suivantes, entre 1204 et 1208, les hospitaliers de Saint-Félix récupèrent, auprès de Lubec de Brusque, d'Etienne Alaman et ses frères, des droits que ceux-ci possédaient sur le territoire de Saint-Félix. Sans doute s'agit-il de biens situés dans le vallon, en bordure de la rivière, aménageables en prairies nécessaires pour l'élevage des juments et poulains.

Quelques décennies plus tard, en 1241, nouvelle extension dans le rougier, plus à l'ouest : donation de la dîme de la paroisse de Saint-Laurent-de-Martrin. Dans ce secteur aussi, les hospitaliers de Saint-Félix agrandissent leur patrimoine.

A partir de 1253, les hospitaliers s'intéressent à des acquisitions de proximité. En 1253, Begon de Brusque donne ou abandonne la terre et la seigneurie qu'il possédait à Saint-Caprazy et à Druilhe, sur le finage même de Saint-Félix. Il est probable que ces biens intéressaient pareillement les cisterciens de Sylvanès, qui semblent avoir perdu de leur audience. En 1262, une donation de Déodat Guifre fait du commandeur de Saint-Félix un coseigneur de la seigneurie de Montagnol. Enfin, en 1263, c'est par un échange avec l'abbé de Joncels que le commandeur Pierre de Boutenac s'assure la possession totale de Saint-Christophe-de-Druilhe.

Cette énumération est loin d'être exhaustive, car la commanderie a agrégé, durant cette période, de nouveaux membres. La chute des templiers, entre 1307 et 1315, donne un coup de fouet aux acquisitions des hospitaliers. Ceux de Saint-Félix héritent en particulier de la maison de La Bastide-Pradines, à la limite septentrionale de leurs possessions. La composition de la commanderie ne bougera guère par la suite.

Les hospitaliers, ces grands administrateurs

Au tout début du XIV^e siècle, lorsqu'ils héritent des biens des templiers, les hospitaliers ont presque achevé le regroupement des membres de leur commanderie. Parallèlement à ce long travail de récupération de biens et de constitution de leur temporel, ils mènent une politique d'aménagement du site de Saint-Félix dans tous les domaines, et font d'un modeste agrégat de manses, une collectivité qui n'est plus simplement rurale, comme l'est resté sa voisine Saint-Caprazy, mais devient une agglomération appelée à devenir une véritable petite ville. Les aménagements progressifs et méthodiques commencent par ceux du site, sans doute très précocement après la création de la première maison. L'atout majeur de Saint-Félix est son implantation, à flanc de montagne, à proximité d'une source abondante et intarissable située à un niveau assez élevé par rapport au niveau de la vallée. Cette situation a sans doute été à l'origine, lors de la lointaine époque de la christianisation, de l'établissement d'un oratoire dédié à Saint-Félix-de-Gérone. La terrasse adjacente est choisie pour la construction d'un château, qui ne sera pas une simple tour refuge, comme à Saint-Caprazy, ni une tour grenier. Bien que nous n'ayons aucune image ni aucun plan précis de la bâtisse, nous disposons d'un procès-verbal datant de 1491, relativement tardif, qui nous en livre une description sommaire permettant d'imaginer la disposition des espaces intérieurs. Un texte du XVI^e siècle fait état d'une tour, l'*emblancada* (la tour blanche), qui devait renforcer l'angle le plus exposé du bâtiment, implanté sur le bord du ravin, au niveau de l'actuelle abside de l'église. Nous pencherions pour une construction rectangulaire, sans ouvrage de flanquement sophistiqué, telle qu'on les bâtissait à l'époque dans la région. La description de 1491 laisse penser que ce château,

à la fois refuge, grenier et lieu de résidence, comportait trois niveaux. Le niveau supérieur, correspondant à celui du bourg actuel, était l'étage public, comportant une salle appelée "le palais" dans laquelle étaient symboliquement suspendus des fers de prisonniers – et une autre salle, le *tinel*, où l'on recevait les visiteurs d'importance. Le "palais" était le local où se rendait la justice. Au-dessous étaient situés les appartements privés : plusieurs chambres, dont celle de "Monseigneur" et celle de la *maïre* (la gouvernante). L'étage inférieur constituait une sorte de grande ferme où sont logés les chevaux, les juments, les bœufs, etc. On devait y accéder par une porte spéciale. Ajoutons à cela la chapelle castrale, occupant une partie de la surface de l'église actuelle, et une basse-cour englobant la source et la fontaine. Bien que de dimensions modestes, il s'agit donc bien d'un véritable château, à la fois défensif et résidentiel.

En complément de ce complexe castral et profitant de l'abondance de la source, un moulin a rapidement été construit et dont les substructions existent encore. A l'origine alimenté par l'eau de la fontaine dévalant la pente, le moulin le sera plus tard par un *béal* ou *bézal*, canal branché sur la Sorgues, deux kilomètres en amont, vers la Mine ou Barbaïrou.

Les hospitaliers sont à l'origine d'un autre secteur d'aménagement : le regroupement de la population, jusqu'alors dispersée en manses mais intéressée par la sécurité et les services que lui apportaient les nouveaux seigneurs. Cette politique de regroupement n'est pas spécifique à Saint-Félix mais s'est généralisée et a été à l'origine de la constitution de véritables villages. Nous pensons que c'est à la même époque que les hospitaliers ont récupéré le patronage de la paroisse, avec le bénéfice de la perception des dîmes.

Il est une autre démarche positive : l'aménagement agricole. Rappelons qu'à ses débuts l'ordre hospitalier pratique le faire-valoir direct, avec la présence de chevaliers ou de personnel religieux sur le terrain. Ils pratiquent, pour leurs besoins en cavalerie, l'élevage de juments et de poulains et aménagent des prairies en bordure de la Sorgues. Propriétaires de troupeaux, ils partagent les terrains de parcours. Sans doute déplacent-ils, sur leur domaine de Mascourbe, les bâtiments d'exploitation, délaissant le site de l'antique *villa* gallo-romaine du Freyssinet pour s'installer au débouché de la vallée de Cantillergues⁽¹⁴⁾. Le déplacement de leur ferme est conditionné par l'aménagement des voies de communication, où ils jouent un rôle essentiel. De tout temps, Saint-Félix était un nœud relationnel, mais le passage de la rivière était mal résolu par l'aménagement de gués (en amont de l'actuel Pont-Neuf) et de passerelles légères ou submersibles. Pour sécuriser la circulation, les hospitaliers vont construire l'admirable Pont-Vieux qui enjambe la Sorgues et reste un des plus beaux de la vallée.

Après l'acquisition de la maison de La Bastide-Pradines, anciennement tenue par les templiers, ils entreprennent d'aménager un chemin de charroi permettant de joindre leurs possessions de La Bastide à celles de Prugnes. Ce

14. Sur le plateau de Mascourbe, l'emplacement de fourches patibulaires s'appelle encore "fourches de Gérone".

chemin a été minutieusement étudié par André Soutou. Nous attribuerions volontiers le segment reliant le rebord du plateau au village, descendant sur une rampe régulière, aux travaux des hospitaliers. Ils procèdent donc à un intelligent réaménagement du territoire, et remplissent parfaitement leur mission originelle, qui était d'assurer l'accueil et l'acheminement des pèlerins, marchands et voyageurs, surtout ceux voulant se rendre en Terre Sainte. D'autant mieux qu'ils conservent un rôle social, médical et sanitaire, leurs maisons comportant toujours un "hôpital", havre d'accueil et de réconfort pour les pérégrinants.

L'inféodation de 1320

Pendant un siècle et demi, jusqu'au début du XIV^e siècle, nous savons peu de choses sur l'état des relations entre le commandeur et les habitants. Elles sont fondées sur des dispositions coutumières, non écrites. Sans doute sont-elles bonnes puisque le village se développe sans problème apparent. Une reconnaissance de 1307 fait état de quatre-vingt-un représentants de "feux", ce qui correspondrait à environ quatre-cent cinquante habitants. Saint-Félix abrite donc déjà une communauté importante, dotée de consuls représentatifs, à une date que nous ignorons. Un château sécurisant, un moulin alimenté par un canal, un pont majestueux, des chemins praticables : tous les attributs d'une petite ville.

En 1320, les hospitaliers jugent nécessaire de coucher par écrit les conditions de leurs rapports avec leurs vassaux. Un instrument d'inféodation est négocié entre le commandeur Bernard, ou Bertrand de Gourdon et l'université des habitants de Saint-Félix. Le document, assez bref, est la charte constitutive de la communauté. Il s'agit, officiellement, d'une transaction portant sur les conditions d'exploitation de "l'entier terroir de Ginestoux pour faire un devès de bois seulement", où le bornage de ce terroir est minutieusement détaillé. Mais le texte dépasse ce cadre et évoque d'autres aspects des relations entre les parties.

Le premier aspect concerne la situation géographique du bien inféodé. Le bois de Ginestoux est situé sur la rive gauche de la Sorgues et devait logiquement dépendre de la communauté de Saint-Caprazy. Les habitants de celle-ci ont besoin de cette devèze pour leurs bœufs, et en sont apparemment dépouillés. Il est vrai que, vers 1250, les hospitaliers ont acquis la totalité des droits sur Saint-Caprazy et en maîtrisent la propriété "éminente". Ils veulent manifestement favoriser la communauté de Saint-Félix en y attirant la population.

Le second aspect met en avant les vifs intérêts des hospitaliers dans cette démarche, à en juger par les droits qu'ils abandonnent : "le commandeur aura aussi son usage et la faculté d'y [sur le devès] mener dépaître son bétail comme lesdits habitants et non autrement". Cette disposition principale est accompagnée d'une série d'autres : droit de pêche dans la Sorgues, réglementation favorable de l'exploitation des prés en bord de la rivière, droit de *pignorage* (prise en gage) du bétail étranger, et en prime, un droit de *linhèrage* du bois sec et rompu de la forêt de Mascourbe. Contre ces avantages, les habitants seront tenus de payer annuellement 35 setiers de froment alors que, de leur côté, les

hospitaliers font une aumône de 85 setiers à la communauté. Il est vrai que la transaction de 1320 ne résume pas tous les droits féodaux des hospitaliers. Ils percevaient aussi une *gêline* (poule) par maison, et bénéficiaient de corvées en foins et le dernier à vendanger. Et surtout, en qualité de seigneurs de la paroisse, ils prélevaient les dîmes ce qui constituait probablement le plus avantageux de leurs droits féodaux.

Telle est la situation en 1320, et l'on peut s'interroger sur les raisons de la relative générosité des chevaliers. Cette date n'est pourtant pas fortuite. Nous ne sommes plus alors au temps des croisades et des royaumes latins d'Orient ; l'acheminement des pèlerins et des migrants n'est plus une priorité.

Il est vrai qu'en 1312, les hospitaliers ont bénéficié de l'héritage des templiers. Ceux de Saint-Félix s'enrichirent de la maison de La Bastide-Pradines. En contrepartie, ils doivent assurer seuls les missions essentiellement militaires de leurs anciens rivaux, et la situation en Moyen-Orient ne cesse de se dégrader. Les chevaliers ont été contraints d'abandonner Saint-Jean-d'Acres, leur dernier point de résistance en Palestine, en 1241. Ils n'ont pu se fixer sur l'île de Chypre, qu'ils ont abandonnée en 1310. Ils sont plus heureux à Rhodes, où ils se maintiendront plus de deux siècles (1310-1523), toujours sous la menace turque. Les pertes en hommes ont été lourdes, le recrutement est difficile, il faut serrer les rangs. Il n'est pas question de laisser des chevaliers, guerriers par vocation, se disperser dans leurs commanderies et continuer à jouer les exploitants agricoles. Un ensemble de réformes contraint les chevaliers à résider à Rhodes et en Méditerranée orientale, à servir sur les vaisseaux de l'ordre. L'on procède aussi à la création des "Langues" pour compartimenter et renforcer l'organisation militaire. Le grand maître, Hélias de Villeneuve (1323-1346), procède à cette grande réforme, consacrant une nouvelle vocation maritime et essentiellement militaire de ses chevaliers.

Les conséquences locales de cette situation sont considérables. Les hospitaliers pratiquent désormais un absentéisme presque total. Ils abandonnent définitivement le faire-valoir direct, qui les mettait en contact permanent avec la population, et abandonnent le pouvoir à des gestionnaires locaux. Ils ont de considérables besoins d'argent et s'accommodent d'une politique de mise en fermage de leurs domaines, pour faire face aux *responsions*, contributions financières en espèces qu'ils versent à l'ordre. Ils abandonnent physiquement et définitivement leurs maisons et leurs vassaux. Un malheur ne venant jamais seul, la France s'appête à s'engager dans la guerre de Cent Ans (1337-1454).

Saint-Félix et la guerre de Cent Ans

En 1337, le royaume de France entre dans une succession de conflits avec le royaume d'Angleterre, qui dureront plus d'un siècle, jusqu'en 1454. C'est ce que nous appelons la guerre de Cent Ans, qui est encore une guerre féodale mais avec des aspects tout à fait nouveaux, en regard aux conflits antérieurs entre les deux royaumes. Bien entendu, on ne s'est pas battu pendant plus d'un siècle sans discontinuer. On assiste surtout à de grandes chevauchées

localisées mais dévastatrices, la plus célèbre étant celle du Prince Noir en 1356, ponctuées par de grandes batailles particulièrement meurtrières.

Une seconde originalité est l'importance numérique et la composition des armées. L'ancien système d'appel au ban et à l'arrière-ban ne convient plus. Les belligérants recrutent des mercenaires cosmopolites, et alors que, dans l'ancien système du ban, les combattants revenaient dans leurs villages et leurs foyers à la fin d'une campagne, les soldats sont maintenant purement et simplement congédiés et livrés à eux-mêmes lorsque cessent les combats, ce qui explique l'existence de "routiers" désœuvrés qui tentent de subsister. Ils font régner dans les campagnes une insécurité endémique, et c'est en raison de leurs agissements que les collectivités rurales vont s'abriter derrière des remparts.

La grande épidémie de peste de 1348 et ses récurrences ont plus que décimé la population. A Saint-Félix, une reconnaissance de 1307 fait état de quatre-vingt-un feux, soit environ quatre-cents habitants alors que l'on en dénombre moins de quarante, en 1410. La population du village a fondu de plus de la moitié, et nous en verrons les conséquences pour les hospitaliers.

Que devient le Rouergue dans cette malencontreuse aventure ? A vrai dire, son isolement le protège relativement des campagnes militaires. Son relief ne facilite pas les chevauchées dévastatrices, au moins dans la Haute Marche mais il ne l'exonère pas des errances des routiers, car la vallée de la Sorgues est une voie de passage recherchée. La mise en état de défense de Saint-Félix paraît assez tardive, dans la première décennie du XV^e siècle, et se traduit par la construction de l'enceinte fortifiée pentagonale qui a été partiellement conservée. Avant sa construction, la seule sauvegarde des habitants consistait à se réfugier derrière les murs du vieux château des hospitaliers.

Il est vrai que le Rouergue a été touché par la guerre de Cent Ans plus politiquement que militairement. Les traités de Londres (1358-1359) et de Brétigny (1360) consacrent l'abandon du Rouergue aux Anglais, contrepartie de la libération du roi Jean le Bon, prisonnier depuis la bataille de Poitiers de 1356. Cette annexion à l'Aquitaine anglaise durera dix ans, jusqu'en 1370. Ainsi, à Saint-Félix, un hommage des habitants au commandeur Berenguier de Spenon, daté du 28 octobre 1366, porte la mention : "régnant Edouard, roi d'Angleterre". Ce changement de suzeraineté ne surprend ni ne choque les habitants, et les années d'occupation anglaise ont été diversement appréciées par les populations rouergates qui ne participèrent à aucun soulèvement pour chasser les Anglais. Un des principaux combats eut lieu cependant près de Saint-Félix, à Montlaur, le 15 septembre 1369, au cours duquel fut tué le sénéchal Thomas de Wetenhale.

La sentence arbitrale de 1410

Les hospitaliers sont peu concernés par la guerre de Cent Ans, leurs théâtres d'opérations se situant dans la Méditerranée orientale ou l'Europe centrale, partout où il convient de contenir la poussée musulmane. Ils sont solidement et durablement implantés à Rhodes, ont acquis une vocation maritime et pratiquent surtout la guerre de course. Devenus exclusivement des guerriers, ils

prennent un nouveau visage, très loin de celui des origines et du temps de Gérard de Martigues et de ses Amalfitains. La perception qu'en ont les populations peut se résumer en deux mots : arrogance et avidité. Pour leurs sujets de Saint-Félix, ils ne sont plus des protecteurs mais des prédateurs. Les relations ne vont cesser de se dégrader, pour en arriver à la sentence arbitrale de 1410, censée apporter une solution dans le profond différend qui oppose les deux par-ties. Le ressentiment des habitants de Saint-Félix semble s'exacerber sous le commandorat de Pons de Panat (1391-1399).

A l'extrême fin du XIV^e siècle, entre décembre 1397 et janvier 1398, Pons de Panat est présent à Saint-Félix. Il a été nommé en 1391, et peut-être est-ce la première fois qu'il réside dans sa commanderie, puisqu'il profite de ce pas-sage pour exiger de tous ses sujets une cérémonie d'hommage-lige. D'après les sources, il semble que les dernières procédures de cette nature aient eu lieu en 1307, sous Vital de Montauson, et en 1366, sous Bringuier d'Esperon. Cette cérémonie a lieu, en principe, lors du renouvellement de chaque commandeur, mais dans les faits elle se déroule plus rarement et de façon exceptionnelle.

Une première séance a lieu, avec toute la solennité coutumière, dans la grande salle du château, dans le "palais", le 10 décembre 1397. Une dizaine seulement de chefs de famille, les *cap d'ostal*, se présente, sans doute astreints à cette procédure. Ce n'est pas l'avis de Pons de Panat et de son entourage, qui compte nombre de juristes. Ils considèrent que l'hommage est dû par chaque chef de foyer, représentant des groupes familiaux. Ils lancent une nouvelle convocation pour le mois suivant, le 10 janvier 1398. Ce jour-là, dans la même salle, toujours en présence du commandeur, on assiste à une affluence d'hom-magistes. Non seulement se présentent vingt-deux hommes, mais aussi treize veuves, car chaque foyer doit absolument être représenté. Sans doute a-t-on noté quelques réticences, puisque dans la même journée, la cérémonie se renou-velle d'une part pour deux réfractaires ou retardataires, Bertrand Diet et Jacques Bertrand, et d'autre part pour Ermiliarde, qui n'est pas une veuve mais la femme d'Amaury Mercier, incapable de se déplacer. Personne n'a donc, dans la communauté, échappé à cette cérémonie d'hommage à laquelle Pons de Panat doit attacher un grand prix, et que lui et ses successeurs voudront inter-préter au pied de la lettre. Le recensement des participants nous permet de connaître le nombre de foyers, et d'en déduire le nombre des habitants. Pons de Panat a disparu, mais ses agents suivent la même politique autoritaire et les motifs de conflits s'accumulent. La communauté prend un conseil juridique pour formaliser ses plaintes, et la recension des griefs va alimenter les réclama-tions qu'elle va présenter en haut lieu, auprès du grand maître de l'ordre. Celui-ci délèguera au grand prieur de Saint-Gilles la mission de répondre aux réclamations des habitants de Saint-Félix.

Les conseils juridiques des habitants doivent être de qualité, car l'ensem-ble des plaintes est juridiquement très bien articulé. Nous nous efforcerons de résumer ce lourd dossier de la façon la plus concise et la plus méthodique. Le registre de réclamations comporte seize points, que nous regrouperons pour en faciliter la compréhension.

Le premier point évoqué est essentiel, car il reflète l'esprit dans lequel entend agir le commandeur. S'appuyant sur de vieilles coutumes féodales désuètes, il entend revenir à une situation totalement dépassée et résolument régressive. Sous le prétexte qu'ils se sont reconnus hommes-liges par les actes d'hommages de 1397 et 1398, le commandeur voudrait ramener ses sujets à un statut de servage. Bien qu'il ne l'écrive pas formellement, on sait qu'il veut leur appliquer les contraintes de *formariage*, ou régler leur entrée dans la vie cléricale. Plus encore, il prétend pouvoir leur imposer de l'accompagner outre-mer, invoquant sans doute l'antique coutume de levée du ban. Cette mesure a pour conséquence de freiner les installations à Saint-Félix qui, en cette période, manque de bras. Pour finir, le commandeur contraint les habitants à participer au paiement d'éventuelles rançons ou rachats.

Le second point n'est pas moins important. Il s'agit, en ces temps troubles dus aux passages fréquents des routiers, de la mise en état de défense de la communauté. Le commandeur exige des habitants qu'ils assurent la garde de la forteresse, ou du château, de jour et de nuit, aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre, ce qui paraît excessif.

Pire encore, en vertu d'un prétendu ancien accord le commandeur impose le versement, de la part des habitants, de 200 écus d'or, somme considérable pour l'époque, en vue de la réparation des murs du château et sans doute aussi de la construction des remparts du bourg qui dateraient donc du début du XV^e siècle. Le commandeur, en outre, exige la participation des habitants aux travaux.

Le troisième grand sujet de récriminations concerne l'entretien de l'église et des cloches. Le commandeur est prieur et décimateur. Il se doit, à ce titre, de pourvoir à l'entretien du desservant, qui n'est pas ici mis en cause, mais aussi à l'entretien des bâtiments et à la fourniture des ornements. Ce qu'il ne fait pas.

Un autre sujet de litige concerne le moulin banal. Il dépend du commandeur, qui perçoit les droits de moulinage mais exige que la communauté prenne en charge les réparations, l'entretien de la *paissière* et du *béزال*.

En qualité de décimateur, le commandeur, et plus probablement ses agents, font preuve d'une désinvolture préjudiciable aux intérêts des habitants. Il retarde la date du ban des vendanges pour pouvoir rentrer la récolte de sa vigne des Pesquiès. Il néglige de venir recueillir les blés décimaux après la moisson, faisant courir des risques de dégradations aux récoltes. Les revendications suivantes portent sur les droits de dépouille de certains décédés, qui devraient revenir à l'église et que le seigneur s'approprie indûment.

Il veut faire classer en biens nobles, donc non imposables, les biens taillables qu'il peut acquérir, privant la communauté de ressources fiscales. Feignant d'ignorer les termes de la transaction de 1320, il prétend revenir sur les concessions faites aux habitants concernant la pâture de Ginestoux et la fiscalité des prés.

A cette liste de griefs, non exhaustive, s'ajoute une revendication de justice : le commandeur nomme un juge dépendant de son ordre, qui le rend juge et partie. Les habitants demandent que soit nommé un juge séculier, laïc, ou en

tous cas étranger à l'ordre. Ce cahier de doléances est lourd, prouvant que le commandeur ne respecte pas ses devoirs féodaux à l'égard de ses sujets. Il est donc décidé, et c'est un acte de courage, de faire appel à l'instance suprême de l'ordre, le grand maître. L'appel est entendu et la communauté est convoquée le 28 juillet 1410 dans l'église priorale de Saint-Gilles, pour la réunion du chapitre.

Le 2 juillet est réuni, à Saint-Félix, l'université des habitants, soit vingt-et-un hommes formant les deux tiers des chefs de famille. Ils instituent pour syndics et négociateurs quatre d'entre eux : Jean Colet, André Freyssinet, Raymond Palanquin et Déodat Croset. Ceux-ci reçoivent officiellement le pouvoir d'agir dans le débat qui oppose l'université des habitants à Pons de Panat, ancien commandeur de Saint-Félix. On constatera que ce dernier est seul mis en cause – alors qu'il est depuis longtemps décédé –, et non son successeur, Bertrand d'Arpajon. Peut-être s'assurait-on de ménager la susceptibilité de celui-ci ?

Quelques jours après, nos quatre syndics s'acheminent, au cœur de l'été, par Nant, Le Vigan et Nîmes, à Saint-Gilles du Gard où se prépare la réunion du chapitre prieural. Ils sont accompagnés par Jean Célerier, leur procureur et sans doute leur conseil juridique, chargé d'exposer leurs doléances.

On imagine aisément les sentiments et l'appréhension de nos syndics, qui n'ont jamais dépassé le finage de leur village. Car ils vont se trouver projetés devant une assemblée prestigieuse présidée par maître Jean Flotte, prieur de Saint-Gilles, en présence des plus grandes robes de l'ordre de la Langue de Provence. La liste dénombre vingt-deux assistants, en tenue de cérémonie. Jean Célerier et ses quatre syndics, impressionnés par un tel cérémonial, exposent leurs doléances et argumentent leurs réclamations.

Il ne faut cependant pas perdre de vue qu'il ne s'agit pas d'une banale négociation. Jean Flotte est le représentant direct du grand maître et doit juger souverainement. Il s'agit pour lui de rendre une sentence arbitrale, non soumise aux discussions et aux débats. Après avis des conseillers qui l'entourent et l'assistent, le prieur donne enfin connaissance de ses décisions. Celles-ci sont habilement équilibrées.

En premier lieu, il tient à rassurer les représentants de Saint-Félix quant à l'interprétation des hommages-liges qu'ils ont rendus et qui ne modifient pas leur statut. Les mesures régressives que voulait appliquer Pons de Panat sont donc éliminées. Mais après le chaud, il souffle le froid : sur les deux points concernant la mise en état de défense du village il est intransigeant, et sa position est compréhensible. Les chevaliers sont maintenant regroupés sur les théâtres d'opérations de la Méditerranée orientale, ils ne résident pratiquement plus à Saint-Félix, les problèmes de défense concernent les seuls habitants qui ont l'obligation de se prendre en charge. S'il allège les contraintes des gardes, il implique très largement les habitants dans la remise en état et l'entretien des fortifications, et il apparaît qu'il ne s'agit pas du seul château mais de l'enceinte en construction.

Pour la suite des autres doléances, la sentence priorale est nuancée, mais dans l'ensemble favorable aux réclamations des habitants. Ainsi pour l'entre-

tion du moulin et de ses annexes, il limite la contribution des habitants à cent-vingt-six journées de travail. Pour le reste, le plus souvent, il renvoie le commandeur à ses obligations féodales (église et dépouilles) ou aux dispositions de l'inféodation de 1320 : les habitants sont maintenus dans leurs divers droits sur Ginestoux et sur la fiscalité des prés. Pour le ban des vendanges et le prélèvement des dîmes des blés, il impose des conditions aux agents du commandeur. Enfin, et c'est une concession significative, il répond favorablement à la demande de nomination d'un bayle (juge) étranger à l'ordre. En conclusion, l'on peut considérer que la démarche courageuse de l'université des habitants de Saint-Félix fut payante.

Il est mis un terme à la politique régressive de Pons de Panat, les avantages acquis avant et en 1320 sont confirmés, quelques contraintes sont imposées aux agents du commandeur en matière de droits féodaux, la nomination d'un bayle espéré plus neutre et plus équitable est accordée. Cette sentence arbitrale est essentielle pour les habitants de Saint-Félix. Elle complète les coutumes non écrites et l'inféodation de 1320, formalise les droits et obligations de chaque partie. Elle sera appliquée sans modification notable jusqu'en 1545, et même jusqu'à la Révolution.

Mais cette nouvelle charte est née d'une situation conflictuelle, et elle ne mettra pas un terme, comme elle l'ambitionnait, à une dégradation des relations entre la communauté et son seigneur commandeur.

Un siècle de relations conflictuelles

La période qui suit la sentence arbitrale de 1410 apporte de considérables transformations à la vie et à la physionomie du village. À partir de cette époque, le principal avantage de l'appartenance hospitalière est précisément l'absence et l'éloignement du seigneur⁽¹⁵⁾. Bien que ce soit lui qui, en principe, choisisse les deux consuls (ou les quatre à partir du XVI^e siècle), c'est en réalité son représentant local qui intervient. Il en est de même, dans une moindre mesure, pour le choix du curé. La communauté conquiert ainsi une relative autonomie dans son administration et sa vie politique. L'emprise du pouvoir royal reste encore assez faible. Ce qui change le plus, c'est l'aspect physique du village. La construction de l'enceinte pentagonale, qui protège le village, est traditionnellement datée de 1438 ; certains articles de la sentence de 1410 montrent que les travaux ont commencé avant cette date, donc plus précocement qu'on ne le pensait.

Les maisons dispersées autour de la fontaine et du château, qui donnaient un aspect agricole à l'agglomération, vont disparaître pour faire place à un village de plan régulier, de type bastide, un quadrillage de petites parcelles, entre 20 et 40 m², resserrées sur à peine plus d'un hectare. La disposition des immeubles est bouleversée, car l'on construit en hauteur, sur deux, voire trois étages. Bien que la population ne soit encore pas très importante – environ deux cents habitants au début du siècle – elle s'entasse dans cette nouvelle

15. Certains commandeurs ne sont jamais présents dans leurs commanderies.

bastide, sans empêcher les faubourgs de Villeneuve, de Saint-Jean, de Coffort ou de Saint-Antoine et des Ayrals de se développer hors les murs.

Ces transformations expliquent que l'on multiplie les compoix en 1412, puis en 1437. C'est la preuve que la disposition des rues et des bâtiments a considérablement changé entre ces deux dates. En définitive, le village prend, dès cette époque et pour une large part, l'aspect qu'il a encore de nos jours.

Les seigneurs ont définitivement abandonné le faire-valoir direct, et poursuivent une politique constante d'affermage : ils ont un besoin permanent de numéraire et font feu de tout bois. Dès 1426, Bertrand d'Arpajon procède à l'inféodation du moulin banal, pourtant source non négligeable de revenus, à Berenguier Guibert. La bâtisse et l'équipement ont manifestement été mal entretenus et menacent de tomber en ruine. Guibert, un grand nom de l'avant-cause, prend l'afferme en mettant ses conditions, et en se réservant le droit de créer une scierie et un moulin drapier. Le tout pour une rente en nature de 3 setiers froment et 3 de mixture, et droit de mouture pour le commandeur.

L'acte le plus significatif est cependant l'instrument d'acapte de la maison de Dreuilhe, un des fleurons du temporel de la commanderie, le 9 mai 1429. L'exposé des attendus de cette opération est presque pathétique. Noble Pierre d'Ornhac, chevalier précepteur de la maison de Saint-Félix, accompagné de sept frères ou donats, constate que "depuis de nombreuses années les terres de ladite borie ne furent plus cultivées parce qu'il n'y avait ni frères ni donats dans ladite maison" et il évoque "la mortalité survenue qui a diminué leur nombre". Les hospitaliers trouvent plus avantageux de céder "un nouvel acapte et perpétuelle emphytéose", en fait véritable vente, à Pierre Delbru et son fils Raymond, de l'entier domaine, pour 1 cens de 7 setiers de froment et 6 d'avoine, une poule et 4 sols tournois. Les Delbru viennent de "la paroisse de Sainte-Marie-du-Crozet, au diocèse de Rodez", mais ont migré dans la juridiction de Saint-Caprazy. Une clause est surprenante : ils doivent s'engager à ne pas "donner, remettre, vendre ou aliéner [...] aux clercs, chevaliers et maisons religieuses [...] sauf approbation du seigneur précepteur". Cette clause vise à l'évidence les cisterciens voisins de Sylvanès.

L'opération d'abandon de Dreuilhe n'est pas isolée, elle est tout au plus la mieux connue et la plus significative. Car au fil du siècle, les *lauzimes*, sortes de ventes-inféodations, se multiplient. Autre témoignage de la médiocrité des relations entre les populations et les chevaliers : la sentence arbitrale de 1459 concernant les foires. Grâce, il est vrai, à la bonne gestion et à l'administration des hospitaliers, Saint-Félix est, au XIV^e siècle et peut-être même avant, résolument sorti de la ruralité. La preuve en est donnée par les dispositions de la chartre de 1410, montrant que le village est un pôle d'attraction pour des travailleurs forains, venus nécessairement des campagnes environnantes en une période de sévère crise démographique. Les saintféliciens ont besoin d'une main-d'œuvre extérieure, en particulier pour les travaux agricoles, car eux-mêmes n'ont plus le temps de se consacrer à ce secteur. Leur activité est de plus en plus absorbée par des travaux plus lucratifs, qui ne peuvent alors être que le textile, et qui vont largement se développer par la suite. Cette situation "proto-

industrielle" doit s'appuyer sur des activités commerciales, et les habitants de Saint-Félix aspirent à disposer de foires régulières. Dans un domaine aussi élémentaire, ils ne parviennent pas à trouver un accord avec le commandeur qui est, en 1459, le tout-puissant Raymond de Ricard qui cumule les charges de commanderies. Les habitants doivent recourir, pour lui forcer la main, à une nouvelle sentence arbitrale, mais qui ne ressemble en rien à celle de 1410. Les habitants, un demi-siècle après celle-ci, ont fait appel directement au roi de France, Charles VII (1421-1461). Une sentence arbitrale est rendue par lettres royales, s'imposant aux deux parties, autorisant les habitants à "instituer deux foires audit lieu, savoir une le lendemain de la Toussaint, l'autre le vingt-sixième juin, ce qu'ils avaient fait sans le sceau du sieur commandeur, à quoi celui-ci s'opposa attendu qu'il était seigneur haut, moyen et bas dudit lieu et que lesdites foires ne lui apportaient aucun profit [...]". Sur ce dernier point, les doutes semblent permis. En effet, le commandeur a tout à gagner à la tenue de ces foires : il perçoit un droit de *teulage* de 5 deniers tournois, et un droit de sceau de 4 deniers sur chaque pièce de drap – celles-ci sont standardisées à 11 cannes sur 5 pans, soit environ 22 sur 1,25 mètres. Par contre, et c'est important, "le bétail, tant des habitants que des étrangers, ne paieront rien pendant lesdites foires, qui seront franchises".

L'un des derniers documents du XV^e siècle qui nous soit parvenu sur Saint-Félix est le rapport de la visite priorale de la commanderie en 1491, par le frère Tristan de Laboure. Il nous donne une description assez détaillée du château et de son contenu, que nous avons déjà évoquée. Nous n'y reviendrons pas, mais nous voilà déjà sortis du Moyen Âge.

CONCLUSION

"De la désaffection à la rupture", c'est ainsi que peut se résumer, dans les premières décennies du XVI^e siècle, l'évolution des relations entre une population conduite à s'administrer elle-même par son système consulaire, et un commandeur absent, ignorant complètement sa commanderie, sauf pour en retirer un bénéfice qui n'est pas mince : la moitié des capacités productives céréalières et une batterie de droits féodaux.

La rupture définitive intervient en 1577, à l'époque des troubles religieux : *En ce mois de mai 1577, environ le demi-mois, Saint-Félix-de-Sorgues fut pris par ceux de la religion [huguenote], sans contradiction de personne, qui fut aussi la cause qu'ils ne firent mal personne, meurtre ni blessure. Bien est vrai qu'ils en sortirent de force le seigneur dudit lieu qui était dedans, commandeur de cette place, sans lui porter aucun dommage*, écrit le calviniste de Millau (art. 419). Peut-être s'agit-il, non du commandeur lui-même, qui était alors Etienne d'Arzac (1570-1578), mais de son représentant local. L'humiliation est la même, plus jamais les commandeurs ne reviendront vraiment résider au chef-lieu de leur commanderie de Saint-Félix, infestée de protestants impertinents et hostiles. Ils séjourneront désormais, lors de leurs rares passages en Rouergue, dans leur maison de Martrin, plus accueillante et plus rassurante.

Cette étude sommaire sur les seigneurs de Saint-Félix, féodaux et hospitaliers, a pour intérêt de constituer le chaînon manquant d'une histoire bien documentée. On assiste à divers types de gouvernance, d'abord purement coutumière, plus tard formalisée par l'inféodation de 1320 et les transactions de 1410 et 1545. Le facteur essentiel dans la destinée du village est cependant l'implantation des hospitaliers. Le contraste est frappant entre l'évolution des deux communautés jumelles de Saint-Caprazy et de Saint-Félix, initialement d'importance équivalente – avec même une légère supériorité pour la première. Alors que Saint-Caprazy reste une communauté exclusivement rurale, à habitat dispersé, sans véritable centre politique, Saint-Félix au contraire, sous la gouvernance des hospitaliers, et grâce à elle, connaît un développement lui permettant d'accéder au statut de véritable cité, siège d'une "proto-industrie" textile qui connaîtra son apogée à la fin du XVII^e siècle ou au début du siècle suivant.

Rien de tout cela ne serait advenu sans la gestion rigoureuse mais efficace des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. Mais si l'évolution a finalement été favorable, elle n'en a pas moins été difficile, voire douloureuse : les chevaliers ne sont pas des maîtres complaisants. Cependant en face d'eux se constitue une collectivité solidaire et pugnace, qui sait se défendre, se saisir des opportunités, et au besoin, s'opposer. C'est par un hommage nostalgique à ces boscatiers, consuls, syndics, qui sont nos prédécesseurs mais aussi nos ancêtres, dont le sang coule dans nos veines, que nous voudrions conclure cette vision très incomplète de la vie du village de Saint-Félix-de-Sorgues, de la Préhistoire au Moyen Âge.

† Jean LAROZE